

Accueils de loisirs élémentaires

Jean Macé

Clôture d'inscription : lundi 10 juin 2019

Pour une première inscription depuis (septembre 2018), merci de remplir la "Fiche individuelle périscolaire élémentaire" et la transmettre à la Direction de l'Éducation.

Toute inscription vaut acceptation de paiement. Les demandes d'annulations peuvent se faire 8 jours avant la date à annuler; exclusivement par écrit, à education@velizy-villacoubly.fr

Toute demande reçue après la date de clôture sera enregistrée sur liste d'attente pour un accueil en fonction des places disponibles.

En cas d'accueil, une pénalité de **10€ par famille** est appliquée.

Coordonnées

L'enfant

Nom et prénom

Né(e) le

École fréquentée

Le(s) responsable(s)

Nom et prénom

N° téléphone joignable de 7h30 à 18h30

Lundi 05 août	Mardi 06 août	Mercredi 07 août	Jeudi 08 août	Vendredi 09 août
Lundi 12 août	Mardi 13 août	Mercredi 14 août	Jeudi 15 août	Vendredi 16 août
Lundi 19 août	Mardi 20 août	Mercredi 21 août	Jeudi 22 août	Vendredi 23 août
Lundi 26 août	Mardi 27 août	Mercredi 28 août	Jeudi 29 août	Vendredi 30 août

Fiche à remplir et à remettre exclusivement à la Direction de l'Éducation par :

> Courriel education@velizy-villacoubly.fr

> Courrier Direction de l'éducation | BP 50051 | 78146 Vélizy-Villacoubly cedex

> Sur place guichet unique de la Mairie

Aucune inscription par téléphone

inscription possible via le portail famille: www.velizy-villacoubly.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.velizy-villacoubly.fr

Organisation

En raison de l'effectif réduit à cette période, il n'y aura pas de site dédié AMS. Tous les enfants d'élémentaire seront accueillis à l'ALSH JEAN MACE où des activités sportives seront quotidiennement proposées aux enfants.

3 Points d'accueil vous sont proposés:

Horaires: Matin: de 7h30 à 9H00

Soir: de 17h00 à 18h30

Je dépose et je récupère mon enfant (cocher une case)

- ALSH Fronval—10 rue René BOYER
 - ALSH JEAN MACE—Rue Albert Perdreaux
- et
- ALSH MOZART—7 avenue de Provence (uniquement du 26 au 30/08)

Options proposées (1 par jour)

M	Matin sans repas (enfant récupéré à 12h00)
MR	Matin avec repas (enfant récupéré à 13h00)
RAM	Repas avec après-midi (enfant déposé à 12h00)
AM	Après-midi sans repas (enfant déposé à 13h00)
X	Journée complète
P	Journée complète sans repas PAI alimentaire

Date et signature du responsable	Date de réception en Mairie
----------------------------------	-----------------------------